

Groupes de Waterpolo

Informations générales

Saison 2023 -2024

Inscription

Chaque athlète (pour le mineur les représentants légaux) :

1. Fait valider son niveau sportif par un entraîneur référent
2. Rempli sa demande d'admission ou de renouvellement online ;
3. S'acquitte de sa cotisation online afin de valider son inscription

Dans aucun cas les renouvellements ne sont automatiques.

Groupes	Cotisation membre (CHF)	Participation financière (CHF)
NLA	135,-	515,-
Masters	135,-	295,-
U 20	135,-	515,-
U 17	135,-	515,-
U 15	135,-	515,-
U 13	135,-	515,-
Initiation	135,-	515,-

Cotisation membre

Pour être membre du club selon les statuts, chaque athlète doit payer la cotisation membre annuelle de 135,- CHF.



Participation financière

Rabais de famille sur la participation financière : 10% dès 2 athlètes, 20% dès 3 athlètes, 30% dès 4 athlètes et les suivants.

La participation financière comprend la participation aux entraînements encadrés et la carte d'entrée aux piscines des Vernets et de Varembe durant les heures d'entraînements attribuées au groupe (valeur 80,- CHF).

La participation financière est due pour une saison. Le Genève Natation 1885 ne procède à aucun remboursement et à aucun report de cours lorsque des cours sont annulés ou lorsque les piscines sont fermées pour des raisons indépendantes de notre volonté (fermeture des piscines sur ordres des autorités, compétitions, problèmes techniques, meetings...)

La licence annuelle Swiss Swimming est obligatoire pour tous les groupes compétition et est valable du 1^{er} septembre au 31 août. Elle est à la charge de chaque athlète. Une facture sera adressée en début saison.

HARMONY - espaces de bien être

Les athlètes cadres nationaux qui font partie du Projet Olympique du GN1885 et les athlètes du groupe LNA peuvent avoir l'abonnement annuel aux centres Harmony gratuitement sous certaines conditions.

Carte piscine

- La carte d'entrée aux piscines publiques de la Ville de Genève sera transmise à votre entraîneur dès qu'elle sera émise par le Service des Sports de la Ville de Genève.
- Une carte sera délivrée aux parents qui ont un enfant inscrit de moins de 10 ans pour leur permettre d'accompagner leur enfant dans les vestiaires. Cette carte ne donne pas accès à la piscine.
- Tous les membres ayant une carte d'accès club sur la saison 2022-2023 et qui seront toujours membres pour la saison 2023-2024 devons conserver les cartes d'abonnement. Le nouveau système de billetterie donne la possibilité au Service des Sports de paramétrer les cartes existantes.
- Le délai de transmission de la carte d'entrée est dépendant de la date de validation de votre inscription, de votre paiement ainsi que du traitement de la demande par les Services des Sports de la Ville de Genève.
- En cas de perte, une carte de remplacement est à demander exclusivement au Service des sports qui vous la facturera CHF 15.-

Équipement du Club

- Notre partenaire équipementier est Akron. Nous demandons à tous nos athlètes d'utiliser le plus possible le matériel de ce fournisseur.
- Pour tous les rassemblements du club (entraînements, compétitions, stages, camps et manifestations) le port de l'équipement du club est obligatoire.
- L'équipement peut être commandé et acheté directement sur le site internet du club <http://www.gn1885.ch>.

Compétitions, stages et camps

Tous les frais sont à charge de l'athlète, une participation personnelle sera définie et facturée pour chaque événement.

L'inscription est validée après le paiement de la facture.



Conditions générales

En payant la cotisation, chaque membre (si mineur, le représentant légal) :

- Atteste avoir pris connaissance du contenu des statuts de GN 1885, des règlements en vigueur des installations sportives mises à disposition par la Ville de Genève et des règlements de Swiss Swimming et accepte de s'y conformer ;
- Décharge le GN 1885 de toutes responsabilités notamment en cas de vol, maladie ou accident survenu en lien avec son utilisation des installations ou la pratique de son activité ;
- Reconnaît expressément devoir inconditionnellement au GN 1885 la somme de CHF 135.-, qui est exigible dès ce jour.

Concernant l'utilisation de vos informations personnelles :

- Les informations personnelles que vous nous transmettez à l'occasion de votre demande d'admission seront utilisées pour assurer le traitement de votre demande, ainsi que pour l'envoi de la facture. Quant aux photos prises dans le cadre de l'activité du GN 1885, elles sont uniquement destinées à être mises sur notre site internet.
- Vos informations personnelles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le club GN 1885 et conservées pendant une durée de 10 ans.
- Pendant cette période, nous vous garantissons la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles.
- L'accès à vos données personnelles est strictement limité au personnel administratif et aux entraîneurs.
- Sachez que vous avez la possibilité d'accéder à vos informations personnelles, de les rectifier et d'en demander leur effacement.

L'administration
GN1885